



Locarama attaque son ancien franchisé.

Par **locarama**, le **17/07/2011** à **21:09**

La société LOCARAMA a saisi le tribunal de commerce contre son ancien agent de golfe juan et son gérant . Bien que LOCARAMA soit associé dans cette société celle ci copie l image de LOCARAMA et entretien une confusion volontaire d' image afin de s approprier les retombées commerciales développées à coup de gros investissements publicitaires par LOCARAMA. A ce jour cette société n hésite pas a utiliser encore le nom LOCARAMA comme par exemple sur les pagesjaunes.fr et son enseigne reprend les couleurs, la forme, les slogans et la forme du logo de LOCARAMA.

Royal nautisme a rejoint la société LOCARAMA dans une procédure commune visant a sanctionner les coupables.

Par **leon06**, le **16/01/2012** à **17:49**

EFFECTIVEMENT, je me suis rendu sur place pensant avoir affaire à LOCARAMA car les couleurs et l'enseigne sont strictement identiques à celle de l'agence de LOCARAMA à Cannes, mais cela n'a rien à voir. c'est comme canadry..manifestement il y a une volonté à entretenir la confusion y compris dans le discours du personnel en place.. attention et si vous voulez vous abonner comme moi au systeme d'abonnement mis en place par LOCARAMA adressez vous à Cannes et plus sur Golfe juan au moins vous aurez du choix de bateau et un vrai service.j'ai testé et je peux le certifier.

j'ai acheté une carte d'abonnement 2500€ en 2010 et 2011 et j'ai pu sortir pratiquement 20 fois chaque année avec un cap camarat.. faut plus acheter de bateau c'est la galère.. j'habite a antibes et je suis passé voir à golfe car j'ai vu qu'il y avait une agence locarama à golfe juan mais j'ai rien compris c'est pas le cas ou c'est plus le cas mais surtout ce qui est proposé n'est pas intéressant et ils n ont pas de bateaux.

Par **Gaveau83**, le **31/03/2013** à **19:37**

La société BOAT SYNERGY et son gérant M OLIVIER VAN DE WOESTYNE ont été condamnés pour concurrence déloyale envers son ancien associé la société LOCARAMA. Cette société a donc déposé le bilan suite à ce jugement. M.VAN DE WOESTYNE qui pensait être dans son droit en imitant le concept et l'enseigne de LOCARAMA, a été débouté. Une action au pénal est toujours en cours contre lui pour des présumés actes d'abus de biens sociaux.

Par **Wills RP**, le **07/09/2014** à **20:42**

C'est une constance sur la côte d'oublier d'où l'on vient et grâce à qui.. C'est bien dommage de perdre son temps et son énergie et au final admettre et comprendre qu'au delà d'un combat de coqs, l'union fait la force.